



Procès France Telecom : La FIRPS rappelle que performance et santé au travail ne sont pas incompatibles

Paris, le 20/12/2019 - **Alors que le délibéré du procès France Télécom est attendu ce jour, la FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux) rappelle que la transformation des entreprises ne saurait justifier aucune atteinte à la santé de ceux qui y travaillent.**

Quel que soit le verdict de la cour, le procès des anciens dirigeants de France Telecom a permis de rappeler une évidence : c'est avec les femmes et les hommes qui la composent que les entreprises doivent faire face à leurs difficultés.

Les méthodes consistant à « réduire le confort » jusqu'à faire démissionner des milliers de personnes conduisent ceux qui les mettent en œuvre au procès et sans doute à une condamnation.

Bien entendu, cela ne signifie pas qu'aucun changement ne soit possible dans les entreprises. Mais la préservation de la santé des salariés n'est pas une option. Dans toutes les circonstances, par temps calme ou lors des tempêtes, la prévention des risques psychosociaux est une obligation à laquelle l'employeur ne saurait déroger.

« Depuis 10 ans, nombre d'entreprises ont compris que c'est au contraire en « soignant le travail » qu'elles sont réellement en mesure de construire une performance solide » souligne François COCHET, Président de la FIRPS.

Cela passe par la mise en œuvre de mesures de prévention qui associent, sans les opposer, les différents niveaux de prévention : la prévention primaire qui évite la survenance des risques, la prévention secondaire qui aide les salariés à faire face aux tensions et aux difficultés qui ne peuvent pas toujours être évitées, la prévention tertiaire qui limite les effets des situations où les autres formes de prévention ont été mises en échec.

L'état de l'art en matière de prévention, et pour soutenir les politiques de Qualité de Vie au Travail, a progressé mais beaucoup reste à faire.

Aux côtés de leurs clients, les cabinets de la FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux) sont en recherche permanente des meilleures pratiques.

<fin>

À propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe Alpha), compte aujourd'hui 18 acteurs significatifs et reconnus, regroupant près de 500 consultants de la prévention des RPS et du management de la QVT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice des membres de la FIRPS en vue du respect d'une éthique commune. Il cherche à répondre à un

ensemble de droits et devoirs pour guider les actes des intervenants en prévention des risques psychosociaux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou les salariés de leurs clients. www.firps.org

Liste des dernières publications : Mai 2012 - « *Recommandations sur la question du suicide au travail* » ; Avril 2013 - « *La prévention des risques psychosociaux lors des restructurations* » ; Janvier 2015- « *Assistance psychologique à distance : comment garantir la confidentialité et la sécurité des personnes et des données* » ; Mars 2016 - « *Prévenir le Burn-out* » ; Février 2017 - « *Six propositions pour faire de la santé au travail un enjeu national* » ; Mai 2018 – « *Référentiel et Guide d'achat de la FIRPS sur les prestations d'assistances psychologique et social à distance* » ; Mai 2018 – « *Propositions pour la mission Santé au travail* ». Tous sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS - www.firps.org

Cabinets membres de la FIRPS : ABSILIA, ACTEMS CONSEIL, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, BE POSITIVE, CAPITAL SANTÉ, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, IAPR, ICAS, IME, ISAST, GROUPE JLO, PACTES CONSEIL, PSYA, REHALTO, SECAFI, STIMULUS, USIDE.

Contacts presse

Agence Ozinfos

Marie-Céline Terré – Tél : 01 42 85 47 30 - firps@ozinfos.com